Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212201032-20251208-44_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°44

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 25/11/25
Date d'affichage : 25/11/25

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le 8 décembre à dix-neuf heures trente minutes,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GAINCHE Jean-Paul, Maire.

Objet de la délibération
Travaux halle de village - Choix des entreprises retenues

Présents : MM. GAINCHE, ARMANGE, HEMERY, Mmes ROUXEL, DJIAN, AUFFRET, CARCELLE, CORNIET, COUDÉ, FOUGERIT, MM. CAMPION, FOUTEL, GABRIEL, RICHTER.

Absente représentée : Mme THALMANN par Mme ROUXEL

Mme ROUXEL a été nommée secrétaire.

Dans le cadre des travaux de création d'une halle de village, quatre entreprises ont répondu sur les lots gros œuvre, charpente et couverture et deux entreprises ont répondu sur le lot serrurerie.

Le Conseil Municipal, après analyse des offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir les entreprises suivantes :

Lot gros œuvre : entreprise SARC à Taden pour un montant de **26 700 € HT**
Lot charpente : entreprise MADGE de Taden pour un montant de **15 246.61 € HT**
Lot couverture : entreprise CRETON de Pleurtuit pour un montant de **10 532 € HT**
Lot Serrurerie : entreprise TECH METAUX de Miniac Morvan pour un montant de **970 € HT**.

- Autorise le Maire à signer les devis correspondants ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE de LANGROLAY-sur-RANCE - Côtes d'Armor

Jean-Paul GAINCHE

La secrétaire de séance,

Sandrine ROUXEL